

**CONVENTION CADRE 2013-2015**

**COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE**

**COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS**

**UNIVERSITE DE TOULOUSE**

**Préambule :**

Avec près de 100 000 étudiants (dont 94 000 sur la seule métropole toulousaine) et plus de 7 000 chercheurs et enseignants chercheurs, l'agglomération toulousaine est la ville de la connaissance. Depuis la création de l'Université au XIIe siècle (la deuxième de France après la Sorbonne), jusqu'à nos jours avec la mise en place de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Toulouse », les destins de la cité et de son université sont liés.

L'organisation territoriale de l'Université de Toulouse a pu présenter dans le passé une séparation entre approche académique et intérêt économique, entre université et disciplines, entre développement universitaire et intégration urbaine... Le cloisonnement du site de l'Arsenal (datant du 16<sup>e</sup> siècle avec l'installation du couvent des Chartreux, puis arsenal militaire ceint de hauts murs défendus, puis Cité administrative et campus universitaire derrière leurs grilles), l'enclave territoriale du pôle scientifique de Rangueil (complexe spatial de Lespinet, Canal du Midi) tourné sur lui-même, ou encore le site de l'université du Mirail en « dos à dos urbain » avec ses quartiers environnants, en sont des exemples marquants.

Les relations et interactions entre la Cité et l'Université sont nombreuses et touchent à des secteurs aussi divers que les transports, l'urbanisme l'accès à la culture, la médiation, notamment scientifique, le financement de la pédagogie et de la recherche (immobilier, équipement...), l'habitat, le logement (notamment étudiant), la santé, le développement économique et le rayonnement international. Ces échanges s'expriment notamment dans le cadre de programmes contractuels pluri-annuels (CPER, Opération Campus....) mais aussi dans le cadre d'une relation entre un service public (Tisséo par exemple) et ses usagers (près de 93.000 étudiants utilisent quotidiennement les transports en commun...). La qualité de vie étudiante constitue d'ailleurs un enjeu d'attractivité à part entière, au plan national comme européen.

Intégrée à l'aire urbaine toulousaine dont la dynamique démographique et économique ne se dément pas depuis plus de 10 ans (plus de 15 000 nouveaux habitants par an, plus de 75.000 emplois nets), la communauté universitaire et scientifique toulousaine a engagé depuis plusieurs années, un important exercice de structuration et de rapprochement avec son territoire.

Des étapes importantes ont été franchies visant à dépasser les frontières disciplinaires et celles des établissements, en rapprochant notamment les universités, les grandes écoles et les entreprises autour de projets communs. Les acteurs toulousains ont notamment répondu solidairement et en cohérence à l'essentiel des initiatives lancées par l'Etat, visant à renforcer la place de notre pays dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et à conforter le rôle de notre métropole dans le développement de l'économie de la connaissance.

*La métropole toulousaine peut s'appuyer sur 4 universités (UT1, UT2, UT3 et INPT), 12 écoles d'ingénieurs, 6 instituts et écoles, 3 RTRA/S, 4 pôles de compétitivité, un Oncopole, 8 Instituts Carnot, 6 organismes de Recherche (4 EPST, 2 EPIC) et un bilan positif sur les investissements d'avenir dont:*

- 1 IDEX: UNITI.
- 7 Labex: IAST, NEXT, TULIP, CIMI, IAM-TSE, SMS/SSW, TOUCAN.
- 2 Equipex: MIMETIS, ANINFIMIP.
- 1 IRT: AESE
- 1 SATT: Toulouse Tech Transfert
- 2 Instituts Carnot : LAAS, CIRIMAT.
- 1 démonstrateur pré-industriel en biotechnologies : TWB
- 3 projets en bio technologies et bio ressources : SYNTHACS, PROBIO3, SUNRISE.
- 1 Pôle de recherche hospitalo-universitaire en Cancérologie : CAPTOR
- 1 Maison régionale pour la science et la technologie.
- 3 Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes : DEFI DIVERSITE, FREDD, FORMADIME.

Le PRES « Université de Toulouse », regroupant universités et grandes écoles, créé en 2007, a vu son cadre juridique évoluer avec Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (Loi ESR) et de la mise en œuvre de l'Idex, qui s'appuie sur une évolution de la gouvernance de l'Université de Toulouse, COMUE autour de missions étendues.

Les acteurs des collectivités territoriales sont de plus en plus impliqués comme des partenaires des établissements d'enseignement supérieur et la recherche. Le partenariat entre l'université de Toulouse et les collectivités territoriales existe depuis longtemps. En leur sein, les relations avec la Métropole se sont fortement accrues depuis quelques années.

Dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation, leurs prérogatives en matière d'enseignement supérieur seront précisées. Dans le cas de Toulouse Métropole, ville affichée de la connaissance, cette collaboration revêt une importance particulière.

Cette première convention entre l'Université de Toulouse et la Métropole toulousaine est donc rendue nécessaire par l'évolution du contexte général et les mutations de chacune des deux entités. Elle a vocation à nourrir la nouvelle génération de Contrats de Projets annoncée par le gouvernement pour la période 2014-2020, et anticipe le rôle des futures métropoles en la matière.

C'est dans ce cadre et autour de cette volonté commune de « mise en intelligence » des acteurs, que l'Université de Toulouse, COMUE et la Communauté urbaine de Toulouse Métropole se proposent d'accompagner les dynamiques de projets et les évolutions pour **bâtir une Métropole de la connaissance.**

Cette volonté commune s'exprime au travers de quatre priorités :

- faire de la Métropole une véritable « ville Campus » ;
- stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi ;
- agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole ;
- développer la diffusion de la culture scientifique et technique.

Entre la Communauté urbaine Toulouse Métropole, représentée par son Président Monsieur Pierre COHEN, d'une part,

Et la Communauté d'Université et d'Établissements « Université de Toulouse », représentée par sa Présidente Madame Marie-France BARTHET, d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

### **Les ambitions de la convention :**

Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse décident pour la période 2013-2015, d'engager conjointement des actions autour de quatre ambitions :

#### ***Axe 1/ Faire de la Métropole une véritable « ville Campus » :***

La Ville, porteuses *intra-muros* d'au moins 5 campus universitaires, se présente comme un territoire propice d'expérimentation, comme un démonstrateur au service de l'innovation et de la recherche, et la Métropole contribue très largement par ses compétences et ses services à l'intégration de l'Université et de ses étudiants dans la ville. Réciproquement, la recherche et l'innovation peuvent jouer une part active en appui de la Métropole, favorisant non seulement l'émergence d'une ville plus « intelligente » et respectueuse des ressources naturelles, mais aussi l'amélioration et l'évaluation des politiques publiques et de ses services au citoyen.

#### ***Axe 2/ Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi.***

La recherche et l'innovation constituent des facteurs clés de compétitivité et de développement économique pour assurer la croissance et les créations d'emplois de demain. L'Université de Toulouse et Toulouse Métropole constituent en ce sens des partenaires clés pour la structuration des collaborations et outils d'accompagnement sur toute la chaîne de l'Innovation : recherche, valorisation, création et développement.

#### ***Axe 3/ Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole:***

L'excellence scientifique toulousaine participe du rayonnement de la Métropole et doit être rendue grâce à celle-ci plus visible à « l'extérieur », notamment à l'international. La Ville doit aussi faciliter l'arrivée au sein de l'Université de nouveaux « talents » qui enrichiront l'écosystème universitaire.

#### ***Axe 4/ Développer la diffusion de la culture scientifique et technique :***

L'appropriation des avancées de la recherche par le grand public constitue un facteur clé de succès et d'épanouissement de la Métropole de la connaissance, ainsi qu'un vecteur de Citoyenneté. A Toulouse toute avancée scientifique se doit d'être explicitée et diffusée vers l'ensemble de la communauté, accompagnée en termes de sécurité et d'éthique.

La recherche, comme la formation par et pour la recherche, raisons d'être de l'Université, seront deux fils d'Ariane transversaux aux quatre axes.

Pour chaque axe, pour chaque objectif, la Convention déclinera l'état des lieux puis les actions envisagées à court et moyen terme.

#### ***Les Modalités de mise en œuvre et de suivi de la convention :***

La convention d'une durée de 3 ans, se déclinera en conventions d'applications annuelles et sera suivie par des comités spécifiques chargés de suivre son application et d'évaluer les actions menées en commun.

## **AXE 1 - FAIRE DE LA METROPOLE UNE VERITABLE « VILLE CAMPUS » :**

L'Université de Toulouse et ses partenaires sont des acteurs fonciers et immobiliers de premier rang sur la métropole toulousaine et notamment sa ville-centre. Leur seul patrimoine bâti, en propriété propre ou en jouissance, s'élève à plus de 1,3 millions de m<sup>2</sup>. A titre d'exemple, le campus du Grand Rangueil compte près de 30 000 étudiants qui y vivent quotidiennement.

A l'échelle de la métropole, plus de 100.000 étudiants, plus de 20.000 enseignants, chercheurs, personnels administratifs ou hospitaliers pratiquent la ville ou sont des usagers de la métropole et de ses fonctions urbaines.

Si les sites universitaires toulousains sont assez bien identifiés, ils restent pour l'essentiel encore trop fermés sur eux-mêmes. Tisser des liens, affirmer les centralités, développer les transports, améliorer l'intégration urbaine des Campus, les ouvrir à la ville et à ses habitants, constituent déjà aujourd'hui des priorités pour une ville comme Toulouse où près d'un habitant sur quatre est étudiant.

Ce travail se décline principalement sur le centre-ville, le secteur du Mirail et le territoire Sud Est de l'agglomération.

En cohérence avec ces évolutions, la Ville de Toulouse, la Communauté urbaine (CU) élaborent aujourd'hui un nouveau schéma de la signalétique d'accès aux sites et grands équipements universitaires et collaboreront avec l'Université de Toulouse pour décliner cette politique de ville campus en une sémantique commune et adaptée au territoire métropolitain.

### **Objectif 1/ Donner un caractère exemplaire aux deux opérations Oncopole et Toulouse Montaudran Aerospace (TMA) :**

- Les deux Campus de référence que sont l'Oncopole et Toulouse Montaudran Aerospace constituent deux projets phares pour une visibilité internationale de la Métropole et traduisent par ailleurs, l'ambition de structurer des sites de type Campus d'Innovation technologique où se concentrent sur des domaines d'excellence, des acteurs issus de la Formation-Recherche-Entreprise : Université, recherche académique et appliquée, laboratoires industriels, start-ups. La Communauté urbaine porte cette ambition qui nécessite une intégration urbaine poussée et une forte mobilisation de l'Université de Toulouse et des Universités en présence. La Communauté Urbaine a piloté l'aménagement de l'Oncopole et participe à la mise en place prochaine de l'Espace Clément Ader et de l'Institut de Recherche Technologique (IRT AESE) sur TMA.
- L'Etape suivante consistera à porter une ambition forte et partagée pour la structuration de ces deux grands campus à vocation internationale en comptant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Recherche et de l'Innovation autour d'une même ambition. Pour ce faire, les grands projets structurants comme l'étude d'implantation d'antennes universitaires, de laboratoires communs, d'un espace de médiation scientifique sur le thème du médicament (Toulouse Biodyssée) sur l'Oncopole, et l'aboutissement de l'IRT, de l'Espace Clément Ader et de la Maison de la Formation sur TMA nécessitent un partenariat sans faille de la CU, de l'Université de Toulouse et des acteurs académiques. Sur ce dernier thème, l'appui de la CU à l'IRT va se poursuivre notamment au titre de la définition et de l'engagement du futur programme immobilier, à réaliser sur TMA, devant accueillir à partir de 2016 l'IRT. Ce programme sera conçu pour assurer une complémentarité fonctionnelle et urbaine forte entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur (Maison de la formation), de la recherche en particulier technologique (ECA, IRT, CEATech) et du développement économique (pôle Aerospace Valley, ESA BIC, pépinière d'entreprises dédiée...). A cet égard, Toulouse Métropole engagera à la rentrée 2013 une démarche de programmation intégrée des équipements et fonctions mutualisables entre l'ensemble de ces acteurs. Une telle démarche permettra de réelles économies d'échelle et devrait favoriser la collaboration et un partenariat étroit entre tous ces acteurs.

Parce que la force de Toulouse réside dans l'interdisciplinarité, Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse devront collaborer afin que les hommes et les idées circulent aisément d'un campus à l'autre (réseau informatique, Aérotram, etc.).

### **Objectif 2/ Mettre en application la convention Eco-Campus :**

- La convention Eco-Campus est issue d'une ambition partagée par l'Université de Toulouse, l'Université de Paul Sabatier, la Communauté urbaine Toulouse Métropole, la Caisse des Dépôts et le Rectorat d'adopter des plans d'actions en faveur du développement durable du territoire universitaire située au Sud-Est de la ville notamment.
- Cinq missions d'ingénierie sont appelées à consolider la stratégie et les actions à mettre en œuvre :
  - l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une démarche de développement durable,
  - l'étude du plan paysage diurne et nocturne à structurer,
  - l'étude de gestion des déchets des établissements universitaires,
  - l'étude de gestion des déchets des restaurants universitaires du CROUS,
  - le plan déplacement mobilité du campus universitaire,

Ces études et en particulier, la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une démarche de développement durable permettront d'établir des stratégies globales qui reposeront sur de très nombreuses expertises disponibles sur le territoire, non seulement dans le cadre des constructions de nouveaux bâtiments et l'aménagement de nouveaux espaces, mais aussi à la réhabilitation des parcs immobiliers existants et le renouvellement qualitatif des espaces partagés.

Les réalisations qui en seront issues constitueront un exemple national en matière de transition énergétique, sujet aujourd'hui prioritaire à l'échelle nationale. Elles s'inscriront aussi dans le projet européen EcoHabitat SUDOE dont l'Université de Toulouse est partenaire.

### **Objectif 3/ Mieux tirer parti de la présence d'un grand campus dans le cœur de la ville.**

Dans le cadre des projet de rénovation du centre et de diffusion de la culture scientifique, la ville s'engage à tirer parti de la présence d'un grand campus regroupant plus de dix-huit mille étudiants au cœur de la métropole, à l'image de ce que font les grandes villes européennes comme Bologne ou Barcelone. C'est un ensemble en pleine évolution qui, sur un espace de plus de 8 ha, contribue largement à structurer le quartier situé dans le quadrilatère : Saint Sernin, Cité Administrative, Manufacture des Tabacs, place Saint-Pierre.

L'ensemble constitué par UT1 Capitole et ses composantes (2<sup>ème</sup> faculté de droit de France par le nombre de ses étudiants, IAE, Ecole d'Economie) ainsi que par l'IEP est un atout exceptionnel pour le développement d'un pôle de débat et de diffusion des savoir ouvert à tous les publics.

La collaboration entre la Ville, dans son projet de rénovation, et l'Université, dans son projet culturel, trouvera son épanouissement dans les programmes immobiliers, avec en particulier la construction d'un bâtiment de recherche destiné à abriter l'Ecole d'Economie et avec le déménagement en projet de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse sur le quai Saint Pierre. Ces deux opérations bénéficiant du soutien actif de Toulouse Métropole, doivent permettre de développer un pôle d'enseignement et de recherche de très haut niveau susceptible de renforcer le rayonnement intellectuel de Toulouse. Ils doivent aussi, par l'accroissement des espaces disponibles et une plus grande ouverture des ressources de l'Université sur la ville, permettre de faire émerger un lieu de débat, ouvert à tous, sur les grands enjeux de société autour des questions touchant à l'Economie, au Droit et à la Science Politique.

En outre l'Université comme l'IEP poursuivront leurs efforts citoyens d'appui à l'intégration des étudiants issus des quartiers défavorisés déjà engagés à travers des actions tel que le programme ARTE mis en place conjointement entre l'Ecole d'Economie et le lycée Rive Gauche.

#### **Objectif 4/ Mieux articuler l'Université au Grand Projet de Ville :**

- L'intention de rayonnement de l'Université dans la Ville rejoint l'objectif de réduction des fractures territoriales que porte la Politique de la Ville et plus particulièrement le Grand Projet de Ville pour les quartiers inscrits en zones urbaines sensibles. A cet effet, Toulouse Métropole et la Ville de Toulouse mobilisent aujourd'hui un partenariat large et des moyens exceptionnels dans l'ensemble des politiques publiques. L'Université, et notamment l'Université du Mirail de par sa proximité géographique, s'engage résolument dans son ouverture aux quartiers qui l'entourent et y consacrera des moyens tout aussi exceptionnels.

Cette volonté d'articulation se décline déjà dans de multiples champs, principalement autour de l'Université et des quartiers du Mirail :

- l'habitat au travers de l'exemple du « petit Varèse » (70 étudiants en co-location),
  - l'enseignement : parcours de formation et accompagnement des étudiants issus de ces quartiers (ex : signature par l'université de la convention «talents des quartiers»), dispositifs de VAE pour les publics habitant ces territoires et notamment en réponse aux nouveaux métiers qui y sont développés (ex : formations à la médiation résidentielle), accueil de stagiaires au sein des équipes de développement social et urbain de Toulouse Métropole, travaux collectifs d'étudiants sur des objets du GPV,
  - la recherche : accueil de thésards par exemple de contrats CIFRE (ex : recherche sur la production de sécurité dans la conception des espaces publics), mobilisation de laboratoires de recherche sur les problématiques des territoires de la Politique de la Ville (ex : observation et analyse des politiques d'attribution de logement), assistance à la mise en œuvre d'opérations (ex : accompagnement de la mise au point du projet Maison de l'Image)
- Dans le cadre de cette convention, d'autres thématiques seront déclinées :
    - l'aménagement urbain : l'Université de Toulouse Le Mirail engage sa restructuration complète d'ici fin 2016 en étroite concertation avec la rénovation urbaine du quartier de la Reynerie afin d'organiser des continuités urbaines et de vie sociale, économique et culturelle entre les deux espaces,
    - l'insertion et l'emploi : par la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et le recours à des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour ses besoins, l'Université contribuera au retour à l'emploi d'habitants les plus éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur l'ingénierie développée par Toulouse Métropole Emploi,
    - la vie sociale: mise en réseau des équipements culturels du Mirail, développement par les organismes sociaux d'une offre de logement étudiant au sein des quartiers, soutien aux projets de colocation solidaire portés par l'association AFEV, développement d'une offre de services ouverts aux quartiers périphériques au sein des campus, soutien à l'université populaire.

#### **Objectif 5/ Renforcer l'offre de mobilité pour la communauté académique :**

- La facilité des déplacements et l'accessibilité des campus et des grands équipements universitaires sont des éléments essentiels au développement de la vie étudiante et de la ville-campus. Ainsi, le projet Toulouse Campus porté par l'Université de Toulouse intègre un important volet de propositions concernant le développement des transports en commun pour une meilleure intégration urbaine de l'Université, mais également pour contribuer à l'amélioration des liaisons inter-sites dans une logique forte de coopérations pluri-disciplinaires. D'ores et déjà, Toulouse Métropole et Tisséo ont mis en place une tarification

spécifique et attractive en faveur des jeunes de moins de 26 ans (plus de 85% de la population estudiantine toulousaine est concernée). Par ailleurs, l'ensemble des grands sites universitaires et de recherche toulousains est pour l'essentiel desservi par deux lignes de métro. Ces logiques de transport croisent d'ailleurs utilement les lieux de résidences des étudiants, principalement concentrés en centre-ville et sur le Sud-Est. Pour les déplacements de nuit, il existe aujourd'hui l'offre Noctambus qui dessert le sud-est et la cité universitaire Daniel Faucher pour un tarif identique à celui du jour.

- Dans une deuxième étape des liaisons déjà programmées seront déployées comme le site propre UPS - Ramonville, les accès multimodaux à Toulouse Montaudran Aerospace et au campus de Rangueil ou encore à moyen terme l'Aérotram (l'architecte conseil associé l'Université de Toulouse). Le projet de téléporté vise à relier trois stations : l'Université Paul Sabatier, le CHU de Rangueil et l'Oncopole. D'une longueur de 2,6 km, cette liaison devrait être empruntée par 6 000 à 7 000 voyageurs / jour en 2020. Ce téléphérique de haute technologie (système tri-câbles), permettra de réduire considérablement les temps de transport entre ces grands pôles d'emploi, d'enseignement et de recherche (jusqu'à 20 minutes de gain de temps). D'un montant de 44 millions d'euros HT (valeur janvier 2010), l'investissement nécessaire à la réalisation de cet équipement est estimé trois fois inférieur aux investissements qu'auraient nécessité des infrastructures de type métro ou tramway. Ces aménagements renforceront le développement du campus universitaire scientifique de manière durable et responsable. Elles croisent la volonté de Toulouse métropole d'assurer, à partir du Plan de Déplacement Urbain (PDU), approuvé le 16 mars 2012, l'amorce d'un dispositif circulaire de transport en commun. En complément, les partenaires engageront le processus de définition d'un Plan de Déplacement étudiant-enseignant-chercheur-administration couvrant l'ensemble des sites pédagogiques et de recherche. Au titre de cette démarche, SMTC-Tisséo pourra mobiliser son assistance technique et ses capacités d'ingénierie. En ce qui concerne les Universités qui souhaitent mettre en oeuvre des plans de mobilité entreprises, l'Université de Toulouse et la Communauté urbaine s'engagent à identifier un référent pour le suivi de la démarche.

#### **Objectif 6/ Enrichir l'offre de services numériques à destination des étudiants :**

- L'Université de Toulouse s'est engagée dans le développement de projets inter-universitaires numériques dans le cadre du projet d'Université Numérique en Région (UNR). Ceci a notamment permis la mise en place de la carte étudiant MUT, donnant accès à un bouquet de services significatif pour l'ensemble des étudiants de Toulouse. L'Université de Toulouse est également associée à la convention de partenariat établie pour le projet NFC porté au plan national à titre expérimental par Toulouse métropole.
- Dans le cadre de l'appel à projets des services mobiles sans contact lancé par l'Etat au titre des Investissements d'Avenir, Toulouse Métropole souhaite déployer un ensemble de services sur son territoire grâce à la technologie « sans contact » : accès au transport, aux sites culturels, aux piscines... L'Université de Toulouse souhaite, dans le cadre de ce projet, faire évoluer son offre sur la carte MUT en y intégrant le transport sur le réseau TISSEO, grâce à la collaboration établie avec Toulouse Métropole. Concrètement, à partir de la rentrée 2014, après une phase pilote prévue début 2014, les étudiants toulousains qui disposeront d'une carte MUT compatible distribuée par leur école ou université, pourront d'une part l'utiliser comme support pour accéder aux services rendus par la Ville de Toulouse (abonnements piscines, musées), et d'autre part l'utiliser comme carte de transport en lieu et place de la carte Pastel et ainsi accéder au réseau de transport en commun géré par TISSEO.

### **Objectif 7/ Poursuivre le développement de l'offre de logement étudiant :**

- L'Université de Toulouse a engagé la réactualisation du schéma directeur pour le logement étudiant. Toulouse Métropole apporte, au titre du CPER 2007-2013, un soutien de 4 M€ en faveur de la création de nouveaux logements et de la rénovation du parc existant.

Cet effort doit se poursuivre, notamment par la réhabilitation de la cité universitaire Daniel Faucher (1,5 M€) et par l'engagement de 1000 logements hors CPER et dans le cadre du plan « Fioraso ».

### **Objectif 8/ Mieux ouvrir et partager les équipements (gymnase, équipements sportifs, bibliothèque...) :**

- Le développement de la ville-campus se traduit aujourd'hui par une utilisation partagée des équipements publics, de la gestion universitaire ou municipale/communautaire. A ce jour la Ville et l'Université ont d'ores et déjà avancé sur le domaine sportif au travers d'accords permettant d'assurer de manière réciproque un développement de l'activité sportive. Ainsi, une convention ancienne avec l'Université de Toulouse le Mirail permet aux étudiants de bénéficier d'ores et déjà sur le gymnase du Coséc Mirail en particulier, d'un volume horaire réservé.

C'est dans ce même esprit que dans le cadre du grand chantier de l'Université de Toulouse le Mirail une restructuration des terrains du complexe sportif existant financée par l'Université sera suivie d'une restitution de gestion à la Ville de Toulouse avec à la clé un certain nombre de créneaux réservés aux étudiants. Par ailleurs, la Ville a récemment décidé de reprendre les installations de Daniel FAUCHER au travers de la signature d'une superposition d'affectation qui lui permet par ce biais de récupérer la gestion et l'entretien des équipements tout en garantissant aux divers utilisateurs actuels un maintien des créneaux. Une volonté mutuelle concrétisée par cet accord a permis ainsi d'envisager tant la pérennisation des installations qu'une utilisation répondant aux attentes de l'ensemble des utilisateurs et en particulier des étudiants. Une telle démarche est envisageable avec l'Université Paul Sabatier afin d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs respectifs et ainsi répondre aux attentes des publics du secteur.

- Les deux signataires s'entendront pour réaliser un recensement commun et complet des locaux et espaces concernés par ces usages partagés (équipements sportifs, culturels,...), et préciser, en cohérence globale, leurs statuts et conditions d'usage. Ce recensement commun doit également permettre d'identifier les besoins des Universités et de l'Université de Toulouse en vue de la future contractualisation dans le cadre du prochain CPER.

### **Objectif 9/ Mieux accompagner les étudiants dans leur vie quotidienne :**

- La Ville de Toulouse (budget mission jeunesse) subventionne l'Université de Toulouse pour les actions notamment d'accueil des nouveaux étudiants, d'activités culturelles (20 000 € pour la semaine de l'accueil étudiant, 3 500 € pour le festival scène de rentrée), s'apprête à subventionner les parcours culturels en 2013 pour 5 000 € et apporte un soutien logistique et de communication sur ces initiatives. Un exemple emblématique de ce partenariat est la soirée de la création des étudiants (ou nuit des étudiants du monde).
- En matière de santé, la ville de Toulouse collabore dans le cadre du plan municipal de santé avec les acteurs de la santé en faveur des étudiants et en particulier le service inter universitaire de médecine préventive pour des actions de prévention et de promotion de la



santé. La ville a renforcé son dispositif de prévention et de réduction des risques associés aux hyper alcoolisations des jeunes dont les étudiants en milieu festif « fêtons plus risquons moins » dans l'espace public ou dans les établissements de nuit et soutient les initiatives des associations étudiantes visant ce même objectif.

En matière de logement, Toulouse Métropole a mis en place le Passlog. Le **Passlog** est un dispositif qui a pour objectif d'assurer à l'étudiant l'avance par la Ville du premier mois de loyer. Il concerne les étudiants âgés de 18 à 26 ans sans condition de ressources. L'étudiant doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et avoir signé un bail d'habitation sur la commune de Toulouse aussi bien dans le parc privé que dans le parc public. L'avance, sous forme d'un prêt à 0 % couvre le premier mois de loyer et est limitée à 500 €. Le remboursement intervient 3 mois après l'accord du prêt et s'étale sur 3 ans au maximum à hauteur de 10 € minimum sans assurance ni frais de dossier. La mise en œuvre de ce dispositif fait l'objet d'une convention entre la ville et l'Université de Toulouse.

L'Université de Toulouse s'engage moyennant rémunération :

- à assurer une large diffusion du dispositif auprès de ses membres et des étudiants, à accueillir les étudiants, leur donner l'information globale autour du dispositif avec la mise en place d'un partenariat technique avec les services de la Ville
- instruire les dossiers puis mettre en œuvre tous les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation des objectifs définis dans la présente convention,
- accorder l'accès à la Ville à son logiciel de traitement des dossiers,
- transmettre un bilan annuel des missions réalisées sur le dispositif Passlog tant sur le plan quantitatif que qualitatif,

La Ville de Toulouse assure l'animation et la coordination du dispositif en relation étroite avec l'Université de Toulouse, et prend en charge le versement de l'aide à l'étudiant ainsi que la gestion financière et comptable du dispositif. En 2012, 250 dossiers ont été mandatés. Ce nombre devra augmenter sensiblement.

- L'Université de Toulouse et Toulouse Métropole conviennent de la nécessité de renforcer les politiques et actions permettant d'harmoniser les dispositifs tarifaires existants, d'améliorer encore l'accueil des étudiants, notamment étrangers, et l'information permanente de la population étudiante sur la vie universitaire et celle de la cité. Dans ce cadre, les signataires consolideront leurs moyens respectifs afin d'assurer, notamment au sein des locaux de l'Université de Toulouse, un dispositif d'accueil et des prestations nécessaires au moment de la rentrée universitaire des étudiants. De manière complémentaire, il est envisagé la mise en œuvre d'un guide spécifique d'accueil centralisant toutes les informations utiles pour les étudiants. La mise en place doit être articulée avec celui de l'ONISEP et avec celui de l'Université de Toulouse en direction des étudiants étrangers. Ces dispositifs seront également déclinés sous forme d'information numérique (portail internet, CDROM...).
- La ville de Toulouse s'associera aux événements d'information à destination des étudiants dans un objectif d'améliorer l'accès aux soins et à la santé en général.

#### **Objectif 10/ Mobiliser la recherche au service des politiques publiques relevant de la Métropole:**

- Toulouse Métropole prend une part active en appui aux acteurs de la recherche académique dans le cadre de différents projets collaboratifs de Recherche, pour lesquels elle se prête comme **territoire d'expérimentation** (projets FUI, ANR, appels à projets DGCIS, Ville de Demain, Novela, Futurapolis...) mais également dans le cadre de projets structurants au sein desquels elle mobilise les compétences des acteurs de la recherche (territoire de l'Ecocité toulousaine et de la démarche Ecocampus incluant notamment Toulouse Montaudran Aerospace).

A titre d'exemple, la Métropole et l'Université de Toulouse exercent déjà une double tutelle sur l'Institut de la Ville (IDV) qui fédère des chercheurs et équipes de recherches travaillant sur la ville. L'IDV est une plateforme collaborative qui vise à catalyser des recherches interdisciplinaires sur les villes et leur environnement et à promouvoir un espace d'analyse et de débats au carrefour des sciences humaines et sociales (sociologie, géographie, droit, urbanisme), de l'architecture et des sciences et techniques (génie civil, génie urbain, mathématiques) afin de :

- produire des savoirs adaptés aux nouveaux enjeux de la fabrication et de la gestion des villes (développement durable et enjeux climatiques ; allongement de la durée de vie et vieillissement ; acceptabilité sociale des nouveaux dispositifs technologiques; etc...).
- créer des synergies entre chercheurs et disciplines collaborant peu ou pas ensemble ;
- organiser des modules d'enseignement interdisciplinaires partagés, en formation initiale et continue,
- développer les échanges avec les milieux professionnels ;
- participer au débat public et citoyen sur la ville.

- De manière plus large encore, des synergies seront recherchées dans le cadre de cette convention entre la Communauté urbaine et l'Université de Toulouse et un plan d'actions pourra être précisé dans le cadre de :

*- Contrats de recherche avec des chercheurs ou des laboratoires :*

Il s'agit de soutenir (sous des formes diverses comme le financement de post-docs/aides au retour) ou de solliciter des contrats de recherche académique pouvant éclairer la CU sur l'environnement économique et social, les thématiques d'avenir intéressant le territoire métropolitain (dépendance, démographie, transports, développement durable, urbanisme, numérique, etc...). Ces travaux auraient avant tout une vocation académique et seraient destinés à être publiés par les chercheurs toulousains.

*- Expertises ou monographies sur des thématiques relevant des compétences de la CU :*

Il s'agirait de passer commande d'études ou d'expertises sur des thématiques locales et urbaines afin d'éclairer les élus et l'administration sur des problématiques sectorielles ou plus générales en lien avec le territoire (e-santé, thérapie individualisée, domotique, espaces publics, fibre optique, voiture électrique, énergies renouvelables, etc...).

*- Analyses et conseils auprès des « juniors d'entreprises » :*

La CU pourrait s'appuyer sur les juniors entreprises du territoire, dans une démarche de conseil, en amont d'études plus lourdes et/ou plus poussées.

*- Contribution à l'évaluation des politiques publiques :*

L'évaluation consiste à déterminer dans quelle mesure une politique publique a atteint les objectifs qui lui sont assignés, et produit les effets escomptés sur les secteurs ou auprès des publics concernés. L'évaluation est dite « ex ante » lorsqu'elle a lieu en amont de l'intervention étudiée et « ex post » lorsqu'elle est effectuée sur des politiques déjà engagées. Les champs d'études pourraient concerner les politiques locales, régionales ou nationales ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la métropole.

Les destinataires en seraient la CU, mais aussi les autorités publiques, les institutions démocratiques, leurs partenaires publics ou privés, la communauté scientifique ou plus généralement les citoyens dans un souci de transparence.

## **AXE 2/ STIMULER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'INNOVATION ET L'EMPLOI**

*Toulouse Métropole souhaite dans le cadre d'un étroit partenariat avec l'Université de Toulouse :*

*- la mise en œuvre d'une politique la plus aboutie possible de mutualisation des plates-formes technologiques : mutualisation entre les différents acteurs académiques, ouverture des équipements aux entreprises, et notamment aux PME-PMI et Très Petites Entreprises de la métropole toulousaine, - plus largement, la mise en œuvre d'une démarche cohérente et articulée des dispositifs existants en matière d'accompagnement de l'Innovation sur toute la chaîne recherche-valorisation-crédation et développement en particulier dans le cadre de projets phares (ESA BIC, ITAV et Centre Pierre Potier, pépinières thématiques...)*

### **Objectif 1/ Soutenir et accompagner l'Institut de Recherche Technologique Aéronautique Espace et Systèmes Embarqués (IRT AESE), marqueur de la recherche technologique métropolitaine.**

- Sélectionné au mois de mai 2011 au titre du programme des « Investissements d'Avenir », l'IRT AESE réunit à Toulouse les acteurs académiques et les industriels des filières de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Il doit permettre d'élaborer, de promouvoir et de valoriser de nouvelles technologies à un niveau de maturité compatible avec les besoins industriels. Il est doté sur la période 2013-2019 d'un budget de plus de 300 M€ couvert à parité par l'Etat (145 M€), les industriels (145 M€) et par les collectivités locales partenaires (21 M€) dont Toulouse Métropole (7 M€). Il s'installera à l'horizon 2016 sur Toulouse Montaudran Aerospace.
- En lien avec les actions des pôles de compétitivité, notamment du pôle Aerospace Valley, ce nouvel opérateur de recherche technologique (au statut de fondation de coopération scientifique) permettra aux entreprises d'améliorer leurs performances socio-économiques, et contribuera à la performance de la recherche française et à l'efficacité de l'appareil de formation. Porté par les industriels majeurs de ces filières (Eads, Airbus, Astrium, Thales, Safran, Actia, Liebherr, Zodiac...), il vise à renforcer leur position compétitive au niveau mondial et à dynamiser le tissu des PME/PMI et à renforcer la position de la France sur les marchés de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués. Partenaire de l'IRT, la Communauté urbaine a été associée, dès l'origine du dossier, aux travaux de préfiguration du projet initié par l'Université de Toulouse et l'association d'entreprises Tompasse. Au-delà de sa participation à l'installation physique de l'IRT sur le site de TMA (cf. supra), la Communauté urbaine veillera à une intégration réussie de ce nouvel opérateur de recherche dans l'écosystème métropolitain de l'innovation et de la valorisation. A cet égard, la Communauté urbaine participe d'ores et déjà, en tant que membre invité permanent, au conseil d'administration de l'IRT. Elle sera également active pour accompagner le rayonnement international de l'Institut et présente au sein du comité de développement territorial mis en place par l'IRT afin d'optimiser et suivre les retombées économiques et en emploi de son développement.

### **Objectif 2/ Structurer les deux grands sites d'innovation technologique de référence internationale dans les domaines d'excellence de la Métropole :**

- Le développement de l'Oncopole et de Toulouse Montaudran Aerospace est piloté par Toulouse Métropole.

- Cette démarche de « Nouveaux Campus » suppose toutefois par ailleurs une coordination sans faille des partenaires et acteurs pour proposer une organisation de la chaîne d'accompagnement de l'Innovation à très forte valeur ajoutée susceptible d'attirer des talents et garantissant les synergies optimales en termes de recherche, d'Innovation, de transfert technologique. Dans cette logique de sites, Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse collaboreront étroitement pour la structuration ces deux projets et pour une bonne coordination des acteurs.

### **L'Oncopole :**

Ce projet initié et porté par Toulouse Métropole sur l'ancien site AZF, regroupera sur 220 ha tous les acteurs de la lutte contre le cancer : l'Institut Universitaire du Cancer (Clinique du Cancer et Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse), Pierre Fabre, SANOFI, le pôle Cancer-Bio-Santé, le centre Pierre Potier avec sa pépinière d'entreprises qui héberge et accompagne chercheurs, start-ups et porteurs de projets dans les domaines du cancer et des bio-nano-technologies.

L'Oncopole constitue un Campus original et différenciant au plan international qui réunit pour la première fois en Europe, chercheurs, médecins, laboratoires publics ou privés, entreprises, se regroupent sur un même site et autour d'un projet médico-scientifique commun. A partir de 2014, l'Institut Universitaire du Cancer réunira la Clinique Universitaire du Cancer de 300 lits (CHU et Institut Claudius Regaud), et le Centre de Recherche en Cancérologie – CRCT - de plus de 400 chercheurs.

A cet effet, ce sont plus de 30 M€ qui sont investis par la Communauté urbaine sur le site de Langlade. Par ailleurs, Toulouse Métropole apporte une contribution de 3 M€, correspondant à la charge foncière pour la création de la Clinique Universitaire du Cancer, 7 M€ au CRCT dans le cadre du Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 ainsi que 3,3 M€ pour le centre Pierre Potier (pépinière et hôtel à projets).

L'Université de Toulouse doit appuyer et soutenir le socle du positionnement médico-scientifique du site, afin que l'Oncopole acquière une dimension « campus », via le développement de formations en appui des laboratoires, et le projet d'installation de facultés médicales.

### **Toulouse Montaudran Aerospace (TMA), nouveau territoire pour la recherche toulousaine :**

Future adresse internationale du pôle mondial Aerospace Valley et site d'accueil de l'IRT-AESE, TMA regroupera un creuset de compétences scientifiques, technologiques et économiques tournées vers les secteurs de l'aéronautique, du spatial et des systèmes embarqués. Sur un site de plus de près de 60 hectares, à proximité du complexe scientifique de Rangueil qui rassemble plus de 35.000 étudiants, enseignants et chercheurs, ce nouveau Campus d'innovation peut compter sur l'implantation des premiers équipements pédagogiques et scientifiques retenus par l'Université de Toulouse, dont l'Espace Clément Ader et la Maison des Formations.

La plate-forme de transfert technologique CEA Tech doit également s'installer sur Toulouse Montaudran Aerospace ; elle contribuera à assurer un lien efficace entre recherche fondamentale, recherche technologique et industrialisation, laboratoires, centres de recherche et entreprises contribuant au redressement productif du territoire métropolitain.

Dans le cadre d'une étude de positionnement pour le site de TMA, la Communauté urbaine sera également amenée à préciser l'ingénierie de l'innovation nécessaire à l'ambition d'un Campus de référence internationale, autour notamment d'une offre d'accueil de type pépinière mais également autour du projet d'ESA BIC, Incubateur de l'ESA, porté par le Pôle Aerospace Valley et au sein duquel Toulouse Métropole prendra une part active.

En plus de son soutien dans le cadre du CPER aux équipements de recherche, Toulouse Métropole, avec le concours des autres partenaires, pilote le financement des infrastructures primaires du désenclavement du site (74 millions d'euros dans le cadre de la Liaison Multimodale Sud Est (LMSE), près de 70 millions d'euros pour les infrastructures complémentaires de désenclavement de Montaudran, près de 91 millions d'euros de travaux inscrits au bilan de la ZAC Toulouse Montaudran Aerospace et financés par les recettes de la ZAC). La Communauté urbaine apportera également, dans

le cadre de sa contribution spécifique à Toulouse Campus, un soutien maximum de 6,5 M€ au titre de la charge foncière en faveur des bâtiments d'enseignement et de recherche publique opérés par l'Université de Toulouse.

### **Objectif 3/ Appuyer l'activité de la SATT Toulouse Tech Transfer :**

- Dans la continuité de son action de valorisation de la recherche publique, Toulouse Métropole a soutenu l'Université de Toulouse dans la mise en place de la SATT et la création de TTT, Toulouse Tech Transfer. La Communauté urbaine prend par ailleurs pleinement part au financement de l'Incubateur régional de Midi-Pyrénées dont elle constitue un des principaux financeurs aux côtés de l'Etat et de la Région.
- L'harmonisation des pratiques, le développement d'une structure unique de gestion de la propriété industrielle, la mutualisation des interlocuteurs au sein des diverses institutions et structure de recherche sont autant d'objectifs à atteindre qui impliquent une plus large concertation avec les pôles de compétitivité, la promotion d'actions de sensibilisation conséquentes vers les laboratoires et surtout, une plus grande cohérence et articulation des dispositifs existants en région. Toulouse Métropole souhaite dans le cadre d'un étroit partenariat avec l'Université de Toulouse intégrer la gouvernance de la SATT et ainsi faciliter le lien entre le laboratoire académique et les structures d'accompagnement à la création financées par Toulouse Métropole (incubateur, pépinières).

### **Objectif 4/ Collaborer au développement de la Cantine Toulouse, espace dédié au numérique et de la Maison de l'Image:**

- Toulouse Métropole a souhaité structurer un lieu d'échanges et de rencontres au cœur de l'agglomération ayant pour vocation à stimuler l'écosystème Recherche-Formation-Entreprises autour des technologies numériques et ce, afin de démultiplier échanges et coopérations entre les différents acteurs et métiers du numérique, sources d'innovations et de création d'activités.  
Cet espace joue une fonction d'animation autour d'un lieu d'agitation d'idées, de travail collaboratif, de réunions programmées ou spontanées, de présentations de solutions techniques, dans un cadre convivial et ouvert. L'objectif est de permettre le rapprochement des entreprises sur des sujets numériques connexes, ainsi qu'un rapprochement entre l'offre et la demande d'acteurs économiques publics et privés.
- Une fonction de Laboratoire des Usages est en cours de définition, avec un double objectif : la détection de projets en phase d'Emergence (projets collaboratifs, projets de création d'entreprises...), et l'appui de projets en phase d'Expérimentation à l'appui d'un lieu fédérant des acteurs au cœur de la Ville et des nouveaux usages numériques... Cet espace contribuera à montrer/démontrer des services et usages possibles du numérique, mais également à susciter des réflexions et des échanges sur l'impact sociologique de ces technologies.

Enfin, une fonction de type pépinière/incubateur d'entreprises du numérique sera précisée, pour faciliter l'accompagnement d'acteurs économiques dans ce domaine, bénéficiant très directement des apports des deux activités précédentes.

Les objectifs de ce projet rejoignent ceux de l'Université de Toulouse, afin de favoriser le rapprochement de la recherche et du monde économique d'une part, et pour permettre le développement de Jeunes Entreprises Innovantes. L'Université de Toulouse et Toulouse Métropole s'engagent à collaborer à la mise en œuvre de ce projet au cœur de la Ville de la connaissance.

En ce qui concerne la Maison de l'Image, situé au cœur du quartier de la Reynerie (place Abbal), il s'agira de travailler avec les laboratoires de recherche des Universités du Mirail et de Paul Sabatier (chercheurs et doctorants), de mettre à leur disposition les espaces et les outils de création et d'expérimentation afin d'alimenter leurs travaux. La Maison de l'Image devra également fonctionner d'un point de vue culturel et artistique avec la Fabrique Culturelle du Mirail et permettre les rencontres entre les universitaires et les artistes.

#### **Objectif 5/ Favoriser l'interface entre université et marché de emploi:**

- La loi intègre un renforcement significatif des missions du service public de l'enseignement supérieur en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants. Toulouse Métropole souhaite, pour sa part, renforcer son action en faveur de l'emploi notamment par l'action de Toulouse Métropole Emploi (TME) en développant des coopérations avec les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle, mais également en faveur de l'entrepreneuriat.
- L'Université de Toulouse et la CU se proposent d'engager un partenariat visant à mettre en œuvre des opérations communes :
  - en faveur d'actions visant à promouvoir l'esprit d'initiative et l'entrepreneuriat auprès des étudiants. La Communauté urbaine se propose d'assurer dans ce cadre une information spécifique sur les politiques qu'elle conduit en faveur de la création d'entreprises, vecteur de diversification de l'économie métropolitaine (parc immobilier dédié de 20.000 m<sup>2</sup>, accompagnement et conseil des créateurs, appui à la mobilisation des fonds « haut de bilan »...)
  - des actions en partenariat avec des Juniors d'Entreprises (JE) : les **11 Juniors Entreprises** localisées sur le territoire métropolitain sont des associations loi 1901 à vocation économique et pédagogique, à but non lucratif. Implantées au sein des **Écoles et Universités**, elles permettent aux étudiants de mettre en pratique l'enseignement théorique dont ils bénéficient, en réalisant des études correspondant aux domaines de compétences de leur école, pour des clients très variés : entrepreneurs, TPE, PME/PMI, grands groupes, associations, collectivités etc. Sur le modèle des cabinets de conseil, elles assurent à leurs administrateurs une formation, avant l'heure, aux mécanismes de la gestion d'une entreprise et de management d'une équipe, et à leurs intervenants une première expérience professionnelle concrète.

#### **Objectif 6/ Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi.**

- Toulouse Métropole Emploi, maison de l'emploi communautaire, est l'outil opérationnel de la politique de l'emploi de Toulouse Métropole. Sa vocation est de proposer, avec les acteurs locaux, une fonction d'ingénierie et de ressources pour favoriser l'impulsion de projets et d'actions en faveur de l'emploi qui participe :
  - à l'accompagnement des mutations économiques du territoire en contribuant à l'organisation et l'animation d'une démarche partenariale territorialisée de la Gestion Prévisionnel des Emplois et des compétences notamment dans les projets TMA et Oncopole. Dans ce cadre, afin de soutenir les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et les Juniors Entreprises dans leurs missions d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants, des coopérations avec TME pourront être initiées.
  - au développement de l'emploi local, par la délégation confiée par la Communauté Urbaine à Toulouse Métropole Emploi pour assurer le pilotage opérationnel de la mise en œuvre des Clauses d'insertion. En effet dans un contexte où la définition et la mise en œuvre des politiques de l'emploi sur les territoires nécessitent de manière croissante l'implication de tous les acteurs locaux, où l'importance du chômage résulte de multiples facteurs, Toulouse Métropole se mobilise en faveur de l'emploi en développant le dispositif des clauses d'insertion. En effet, conjuguer un objectif d'insertion des personnes éloignées du marché du

travail, à l'achat de prestations de services, de travaux, de fournitures est un acte de responsabilité sociétale. A ce jour 13 donneurs d'ordre dont l'Université Toulouse le Mirail sont d'ores et déjà impliqués dans la mise en œuvre des clauses sociales.

- TME mettra à disposition de l'Université de Toulouse son expertise dans la gestion du dispositif des clauses d'insertion dans le cadre des travaux de rénovation des universités, de la construction d'équipements nouveaux mais également dans le domaine des achats de prestations de service. L'objectif est de rendre systématique le recours aux clauses d'insertion dans les marchés passés par l'Université de Toulouse.

### **AXE 3 AGIR POUR LA VISIBILITE ET L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE :**

Dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage du Quartier des Sciences, la ville de Toulouse finance à hauteur de 8 millions d'euros le nouveau siège de l'Université de Toulouse. Le programme de ce nouvel équipement intègre notamment des fonctions et services participant à créer une véritable « adresse internationale » pour la communauté universitaire métropolitaine.

#### **Objectif 1/ Construire une stratégie commune à l'international :**

- En matière de rayonnement international, l'attractivité de la métropole et de son Université sont extrêmement liées et participent réciproquement à la visibilité du territoire et au rayonnement de « Toulouse, ville de la Connaissance ».

**Le développement de la fonction européenne et internationale de la métropole toulousaine constitue un axe fort de la politique métropolitaine. De manière parallèle, l'Université de Toulouse intègre dorénavant, pour le compte de l'ensemble de ses adhérents, la stratégie internationale universitaire.**

La politique commune s'exprime ainsi en faveur :

- du développement du « fait international » dans la métropole toulousaine,
- d'un partenariat dans le cadre des politiques à l'international

- Dans le cadre des actions de coopérations décentralisées portées par les communes et la Communauté urbaine Toulouse Métropole depuis 2011, l'Université de Toulouse sera associée à la construction d'un plan d'action.

A ce titre, le travail sera engagé entre les deux signataires collectivité et pôles de compétitivité, visant à définir et mettre en place une stratégie commune de coopérations compétitives à l'international (à titre d'exemple, la coopération avec Oslo Cancer Campus, l'Université de Chongqing où sous l'impulsion de Toulouse Métropole une antenne de l'Université de Toulouse a été créée, ou bien les relations avec Emory University et le Georgia Tech dans le cadre de Toulouse-Atlanta, l'Université de Tel Aviv ou le Technion en Israël, et encore d'autres coopérations actuellement en discussion).

Enfin, la communauté universitaire sera associée aux études et travaux participant à construire l'identité de la métropole toulousaine, socle de son marketing territorial et de son rayonnement et sa promotion à l'international.

Au titre des politiques de coopérations décentralisées, un échange régulier d'information entre les partenaires permettra de valoriser et d'optimiser les investissements de chacun dans le respect de leurs compétences respectives. Un état des lieux de l'intervention de l'Université de Toulouse dans les pays avec lesquels les deux collectivités ont des accords de coopération sera une base de départ de cet échange d'information.

Les actions communes envisagées avec l'Université de Toulouse en association avec des équipes de Recherche et des étudiants pourraient, par exemple, traiter des domaines suivants :

- le développement urbain : habitat, déplacements,
- l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la gestion des déchets,
- la promotion des projets s'attachant aux principes du développement durable, de la protection de l'environnement et de la biodiversité,
- l'accès à la santé, la culture, l'éducation, l'implication de la société civile,
- le renforcement institutionnel, ainsi que les capacités et la formation des acteurs locaux,
- l'appui aux projets de développement économique et de création d'emplois,

Les projets de coopération, mis en œuvre par la Ville de Toulouse font l'objet d'un accord-cadre avec chaque ville partenaire. Des protocoles spécifiques seront établis avec l'Université de Toulouse pour définir les modalités de son implication à ces échanges. Ils concerneront en priorité la coopération avec Hanoi, Ramallah, Chongqing, Barcelone, Saragosse, Atlanta, Tel Aviv, Saint Louis du Sénégal, etc.

De manière complémentaire, une implication commune dans les programmes et appels d'offres nationaux (Investissements d'avenir) et/ou Européens sera recherchée. Les domaines du développement durable, de l'éducation, de la cohésion sociale, de la mobilité des étudiants ou des jeunes seront privilégiés à travers par exemple les programmes : COMENIUS, LIFE +, ERASMUS MUNDI II, INTERREG, URBACT, etc.

#### **Objectif 2/ Attirer des chercheurs de renommée internationale :**

Aujourd'hui la qualité d'un laboratoire ou d'une université ne suffit plus pour attirer une personnalité extérieure. Les villes doivent proposer à l'universitaire pressenti un « environnement », un accompagnement alliant l'aide administrative, la recherche d'un logement, celle d'une activité pour le conjoint, etc. (ce que les anglo-saxons appellent les « facilities »).

L'Université de Toulouse et Toulouse Métropole s'engagent pour formuler ce « welcome package » et se donner les moyens de le quantifier et de le mettre rapidement à disposition des personnalités sélectionnées.

#### **Objectif 3/ Valoriser les événements internationaux initiés par la Recherche toulousaine :**

- Un travail de coordination sera précisé entre la communauté académique et la Communauté Urbaine, avec l'appui de l'Agence de Développement Economique et de la SEM So Toulouse pour la valorisation des événements de portée internationale.

L'objectif est d'assurer, de manière commune et partagée, la promotion de l'offre toulousaine en termes d'accueil de congrès et de séminaires portés ou/et associant les chercheurs et laboratoires toulousains.

De même, la réception des congrès internationaux à la Salle des Illustres, la médiatisation et la valorisation de la venue de grands chercheurs ou de grands programmes européens ou internationaux pilotés par des équipes toulousaines seront mises en œuvre.

#### **Objectif 4/ Réaliser le Quai des Savoirs et poursuivre les études opérationnelles de la Cité Internationale des Chercheurs :**



- Ces deux programmes constituent des projets structurants pour le rayonnement international de la Métropole.
- Concernant le Quai des Savoirs, il sera livré en 2015. La coordination de l'animation du site sera étudiée avec l'Université de Toulouse et l'ensemble des partenaires du projet. Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse travaillent sur la création de la Cité Internationale des Chercheurs sur le site de l'îlot des 36 ponts. L'Université de Toulouse a commandé à la Caisse des Dépôts une étude « benchmarking ». Ce projet sera précisé et défini, en termes de programme et de montage. Cet équipement résidentiel s'intégrera à un dispositif complet et cohérent de services et d'appui à l'accueil de chercheurs internationaux. L'Université de Toulouse assurera le pilotage de cette réflexion à laquelle les collectivités signataires apporteront leur soutien.

#### **Objectif 5/ Instaurer un partenariat dédié avec l'Agence de Développement :**

- L'Agence de Développement Economique de Toulouse Métropole, co-fondée par la Communauté urbaine et la CCI de Toulouse a pour mission d'attirer des investissements économiques et technologiques exogènes sur le territoire toulousain.
- Les compétences académiques que regroupe l'Université de Toulouse constituent un atout d'attractivité majeur pour la Métropole, qu'il conviendra de mieux valoriser. L'Agence pourra contribuer à l'élaboration et au rayonnement des laboratoires par un travail conjoint sur la rédaction d'argumentaires, l'accueil de délégation, l'association d'experts scientifiques à ses missions de prospection, l'organisation de manifestations spécifiques, la prospection de partenaires à l'international, etc...  
Réciproquement, les chercheurs constituent une capacité forte de détection de projets internationalement mobiles, par leur présence dans des colloques scientifiques partout dans le monde, ou encore les contrats de recherche qu'ils ont noué avec des entreprises. L'Université de Toulouse et l'Agence mettront en place des moyens pratiques pour valoriser cette capacité de détection en vue de guider l'action de veille et de prospection de l'Agence.

### **AXE 4 – DEVELOPPER LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :**

#### **Objectif 1/ Promouvoir le Quai des savoirs /Quartier des Sciences.**

- Cet équipement de 33,5 M€ est développé sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Toulouse. Il offrira 10 000 m<sup>2</sup> environ dévolu à la simplification de la vie étudiante, à la présentation auprès du grand public des travaux de recherche et à l'établissement du siège de l'Université de Toulouse. Pièce maîtresse du Quartier des Sciences, au cœur de la ville historique, desservi directement par le réseau d'infrastructures lourdes de transports en commun et en particulier par la ligne Garonne, cet équipement constituera une interface entre la population, les étudiants et le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur de la métropole. Débutée en octobre 2011, les travaux de réhabilitation de ces bâtiments à forte valeur patrimoniale se poursuivront jusqu'en 2015.
- Le Centre pour le partage des Savoirs, une des composantes du Quai des Savoirs avec le siège de l'Université, le Muséum et le théâtre Sorano est un équipement original qui doit permettre au public d'accéder à des consultations en accès libre, de participer à des débats de société ou de visiter des expositions. Le centre abritera la plus grande salle d'exposition de Toulouse,

plus de 800m2. Il offrira aussi des ateliers pour monter des manipulations en robotique, cuisine, chimie, un espace pour les enfants qui n'ont pas acquis la lecture, une plateforme pour l'expérimentation d'outils de médiation adossée à un atelier pour la recherche et le développement de la transmission des savoirs ainsi qu'un studio d'enregistrement pour développer l'actualité et construire la mémoire de la recherche. Cet outil placé sous la responsabilité de la ville de Toulouse et de l'Université de Toulouse sera un outil mutualisé entre les producteurs et les diffuseurs de savoir. Il offrira, dans l'hôtel des opérateurs associés, des locaux (bureau, salle de réunion, matériel) à toutes les structures associatives de culture scientifique ainsi que des locaux pour le CCSTI Science Animation, des médiateurs du muséum et de l'équipe de la direction de la culture scientifique de Toulouse Métropole qui réalise notamment la Novéla. La construction de la gouvernance donnera lieu à une convention spécifique entre l'Université de Toulouse et la Ville de Toulouse.

### **Objectif 2/ Promouvoir la Novéla :**

- La Novéla, fête connaissance s'est fixée comme ambition d'utiliser les savoirs, la connaissance pour développer du lien social entre les toulousains. La première démarche vise à présenter au public toulousain les travaux des chercheurs et les chercheurs eux-mêmes, dans une démarche privilégiant la rencontre, l'échange, le débat, l'expérimentation. Le second objectif est d'éveiller la curiosité des métropolitains, car la manifestation est de dimension métropolitaine, pour des sujets peu traités par les médias et de les inciter à aller plus loin, en se documentant, en construisant leur esprit critique, nécessaire dans un monde dominé par le développement scientifique et technologique. Cette manifestation qui se déroule sur deux semaines au début du mois d'octobre en est à sa cinquième édition.
- Elle est co-produite par la Communauté urbaine Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse. Un accord cadre pluriannuel a été signé entre la Ville et l'Université, il devra être réactualisé.

### **Objectif 3/ Préfigurer Biodyssée :**

- L'aménagement de l'Oncopole de Toulouse arrive à une étape importante autour d'un positionnement médico-scientifique partagé par l'ensemble des acteurs du site. L'ouverture en 2014 de l'Institut Universitaire du Cancer qui regroupera le Centre de Soins (312 lits, dédiés majoritairement aux cancers gynécologiques et aux hémopathies) et le Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT, 400 chercheurs), prendra place au cœur d'un « cluster » comprenant déjà les laboratoires Pierre Fabre, Sanofi, le Centre Pierre Potier/ITAV, les Etablissements Français du Sang, la Ligue Départementale contre le Cancer, la résidence hôtelière FLUVIA, les laboratoires Cyclopharma, la SADIR (assistance médico-technique des patients à domicile) et le pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé.  
L'Oncopole de Toulouse porte l'ambition d'un Campus de référence internationale dans la lutte contre le Cancer avec une cible à forte valeur scientifique et technologique, siège de méthodologies innovantes (nanotechnologies, proton-thérapie, séquençage des tumeurs, etc.), de recherche clinique (essais « first in man »), et affichant l'objectif de situer Toulouse comme un leader dans le domaine de la découverte de médicaments « à la carte », pour une médecine individualisée.
- Afin de rendre plus accessible au grand public cette dynamique du site de l'Oncopole, situé à 3 km du Capitole, et afin d'associer pleinement le citoyen et les acteurs de santé mobilisés sur toute la chaîne dans la lutte contre le Cancer, en atténuant les peurs associées à la fois au Cancer et aux Sciences du Vivant en général (nanotechnologies, essais cliniques précoces, expérimentation animale, etc.), une réflexion a été lancée par Toulouse Métropole autour du projet « Toulouse Biodyssée ».

Le projet Biodyssée porte la proposition d'un partenariat fort entre Toulouse Métropole, l'Education Nationale et l'Université de Toulouse, vers une ouverture de ce pôle médico-scientifique de la Métropole de la Connaissance à un espace de diffusion et de partage des savoirs accumulés par les acteurs professionnels du site. L'équipement proposé relèverait d'une mission de Service Public assurée par la Communauté urbaine, mission qui consiste notamment à diffuser vers le quartier, la ville, la région, les activités des acteurs de l'Oncopole et à répondre aux questionnements relatifs au Cancer et à la Santé en général.

#### **Objectif 4/ Structurer un programme ambitieux de conférences en direction du grand public:**

- La programmation de conférences est de nature à favoriser la prise en compte par le grand public des grands enjeux scientifiques et à susciter les vocations. Des conférences seront proposées comme un moment privilégié d'interactions avec les élèves, pour leur présenter sous un jour positif les études universitaires et les dispositifs qui leurs sont offerts. La démarche repose également sur le recensement des chercheurs disposés à s'investir dans des actions de communication et sur des actions de formation pour organiser les conférences grand public. Il aura aussi pour mission de recenser les articles scientifiques toulousains parus dans la presse nationale et de susciter l'écriture d'articles grand public par les scientifiques du site puis d'encourager leur diffusion par la presse régionale et nationale.

#### **Objectif 5/ Valoriser les parcours étudiant par l'engagement solidaire (accompagnement scolaire, insertion...)**

- Afin de soutenir les initiatives associatives étudiantes, une enveloppe de 17 500 € est prévue sur le budget mission jeunesse de la Ville de Toulouse. Par ailleurs, la Ville de Toulouse soutient les actions mises en œuvre par des personnes morales ou physiques pour la valorisation d'actions solidaires, comme celle de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) qui a pour objet social la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité en direction des quartiers en difficulté. Le CROUS et l'Université de Toulouse disposent de fonds spécifiques pour ce type de projet.
- D'autres actions pourraient être précisées pour encourager la reconnaissance de l'engagement des étudiants par des certifications dans le cadre de leurs parcours universitaires telles qu'une Unité de Valeur (UV) « valoriser et reconnaître l'engagement étudiant ». La sélection et la reconnaissance (prix) des initiatives soutenues pourraient être co-décidées par l'Université de Toulouse et la Ville, s'appuyant sur leurs expertises partagées et le Conseil de la Vie Etudiante où siège l'Université de Toulouse.

#### **Objectif 6/ Enrichir la politique culturelle :**

- Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Toulouse propose plusieurs actions qui bénéficient très largement aux étudiants :
  - Dans une volonté de démocratisation d'accès à la culture du plus grand nombre, la Ville propose chaque année des places gratuites pour des concerts de l'Orchestre National du Capitole, le Théâtre du Capitole, et au-delà une politique tarifaire adaptée. Il s'agit de sensibiliser le public à un champ artistique spécifique, l'ouvrant ainsi à la diversité culturelle, de favoriser la découverte des lieux culturels toulousains et de former les spectateurs de demain. 2 concerts (4 400 places) de l'ONCT ont été offerts en 2013 au public étudiant. L'Université de Toulouse se charge d'assurer la promotion et la communication de ces concerts auprès des étudiants.
  - Parcours culturels étudiants

Le principe est d'aller à la rencontre des publics dans leurs sites universitaires pour leur proposer la découverte de champs artistiques liés au spectacle vivant (danse, arts du cirque et de la rue) par le biais d'ateliers de pratique et de diffusion de spectacles et faciliter ainsi la mise en réseau.

Un projet partenarial Ville de Toulouse / Université de Toulouse a été engagé en 2013 sur le thème des arts du cirque doté de 5 000 €, bénéficiant à un public de 620 étudiants, avec la perspective d'élargir ces projets à de nouvelles disciplines artistiques.

- Semaine de l'étudiant

Les manifestations organisées lors de la semaine de l'étudiant doivent permettre aux étudiants de découvrir la richesse et la pluralité culturelle de Toulouse. La finalité de cet événement, sur la base d'une programmation de spectacles culturels est de promouvoir les acteurs culturels locaux, de présenter la diversité des équipements culturels du territoire, ainsi que l'action culturelle et / ou les ateliers proposés au public étudiant. Cette semaine a été dotée d'un financement de la Ville de Toulouse de 20 000 € en 2013.

- Scènes de rentrée / Festival de théâtre inter universitaire

Ce festival doit permettre de promouvoir l'implication citoyenne et de valoriser la pratique amateur en offrant un tremplin aux jeunes amateurs pour présenter leurs œuvres et leurs créations et, se faisant, témoigner et donner à voir leur culture personnelle et singulière. Il a pour objet d'encourager et de soutenir l'émergence artistique ainsi que de favoriser l'autonomie des étudiants dans la conduite de projets. Il a été doté d'un financement Ville de Toulouse de 3 500 € en 2013.

- Actions des musées (notamment le Musée des Augustins) en partenariat avec l'Université de Toulouse qui se charge de diffuser l'information auprès du public étudiant.

Le principe est d'associer les équipements municipaux à la diffusion de la culture aux étudiants par leurs pairs. Ainsi, le dispositif les mercredis « Visite conversation » au Musée des Augustins propose aux étudiants des différents campus, une visite commentée des collections par des étudiants en Histoire de l'Art ou des Beaux Arts ; depuis 2005, 1 000 étudiants bénéficient de cette action.

- Les parties se proposent de développer l'information et la communication, au travers par exemple du forum culture de l'Université de Toulouse qui se déroule en partenariat avec les institutions culturelles de la Ville de Toulouse. Ce temps fort permettrait aux étudiants de visiter les institutions culturelles de la Ville et de découvrir la diversité de la palette culturelle et artistique en termes de programmation de spectacles et de propositions d'ateliers de pratiques amateurs. Il pourrait être élargi à d'autres métiers de la Ville. Le futur positionnement de l'Université de Toulouse au Quai des Savoirs concrétisera à terme cette initiative, ouvrant un accès plus libre et aisé au forum.

## **LES MODALITES DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION :**

Toulouse Métropole et la Communauté d'Universités et d'Etablissements « Université de Toulouse » s'engagent réciproquement à mettre en œuvre cette convention cadre et à la traduire en actions et conventions d'applications annuelles.

Dès 2013, Toulouse Métropole et l'Université de Toulouse s'engagent à mettre en place des modalités et des instances pour la définition et le suivi de ces opérations et de cette convention.

### **1/ Assurer le suivi de la convention :**

Au-delà de sa participation au Conseil d'Administration de l'Université de Toulouse, Toulouse Métropole participera au pilotage de la convention par des rencontres régulières entre le bureau de l'Université de Toulouse et les élus communautaires en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein d'un comité de pilotage politique, qui se réunira au moins une fois par an pour établir le bilan de l'année écoulée et définir les orientations pour l'année à venir.

En ce sens, un Comité de Liaison sera mis en place en 2013, au plan technique, composé de la Direction Générale des Services de Toulouse Métropole, de la DGA DEERI ainsi que de l'équipe de direction de l'Université de Toulouse et de sa Présidente.

### **2/ Evaluer les actions soutenues :**

Les objectifs spécifiques et indicateurs d'activité ou d'impact associés aux actions mise en œuvre annuellement seront précisés.

### **3/ Déterminer un calendrier d'entrée en vigueur et de durée de la convention :**

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Elle pourra être modifiée, sous réserve de l'accord des deux parties et autant que de besoin, par avenants.

Fait à Toulouse en deux exemplaires originaux le :

Pour Toulouse Métropole,

Pour la Communauté d'Universités et  
d'Etablissements « Université de Toulouse »,

Pierre COHEN

Marie-France BARTHET